

Rubrique : Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique : Avis général concernant construction, territoire, énergie et transports

Date de publication: KABVS 08.08.2025

Visible par le public jusqu'au : 08.11.2025

Numéro de publication : BA-VS65-0000000656

Entité de publication

Canton du Valais - Service de l'énergie et des forces hydrauliques, Avenue de la Gare 20, 1950 Sion

Force hydraulique – Défrichement temporaire dans le cadre de la vidange du barrage de Lavey, Evionnaz

Titre de l'avis

Défrichement temporaire dans le cadre de la vidange du barrage de Lavey

Requérant

Services industriels de Lausanne (SiL)

Contenu de l'avis

Le Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) rend notoire qu'il a reçu des SiL une demande de défrichement pour la mise en place de mesures de protection du gazoduc du Rhône dans le cadre de la vidange du barrage de Lavey.

La présente enquête publique ouvre la procédure pour l'obtention d'une autorisation de défrichement temporaire de 180 m² sur la parcelle n° 447 sur la commune d'Evionnaz.

Entité responsable

Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Moyen de droit / Consultation

La demande de défrichement est mise à l'enquête pendant trente jours conformément à l'art. 8 al. 2 de l'ordonnance sur les forêts.

Pendant le délai de mise à l'enquête publique, le dossier peut être consulté auprès du greffe communal d'Evionnaz ainsi qu'auprès du Département chargé de l'énergie, Service de l'énergie et des forces hydrauliques, Av. de la Gare 20, à Sion.

Les oppositions éventuelles concernant cette demande doivent être adressées par écrit, dans le délai de trente jours mentionné, au Service de l'énergie et des forces hydrauliques, Av. de la Gare 20, Case postale 670, 1950 Sion.

Point de contact

Canton du Valais - Service de l'énergie et des forces hydrauliques,
Avenue de la Gare 20 1950 Sion

Délai

08.08.2025 – 08.09.2025